

## Cartouche CO<sup>2</sup> pour outil ACPUSH



### UTILISATION :

Les cartouches CO<sub>2</sub> filetées sont spécialement conçues pour déboucher les tuyaux de condensats en quelques secondes. Elles sont utilisables avec l'outil **ACPUSH**.

Les cartouches CO<sub>2</sub> sont composées à 100% d'acier, elles sont recyclables. Celle-ci doivent être jetées dans la poubelle correspondant aux déchets recyclables.

Pour limiter tout risque **d'explosion il est impératif de stocker les cartouches à une température inférieure à 50°C.**

### AVANTAGES :

- Cartouche CO<sub>2</sub> composée à 100% d'acier
- Recyclable
- Moins de déchets
- Cartouches filetées pour plus de sécurité

### DESCRIPTION :

- Hauteur : **89 mm**
- Largeur : **22 mm**
- Profondeur : **22 mm**
- Poids : **16 g**



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017



Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- 1.1 **Identificateur de produit**
- Nom du produit: CARTOUCHE CO2
- No CAS:  
124-38-9
- Numéro CE:  
204-696-9
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Cartouche CO2 sous pression.**
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**  
ZEFAL  
ZI des Cailloux  
45150 Jargeau - France  
Tel: +33(0)2 38 59 70 45  
Fax: +33(0)2 38 59 99 14  
Email: zefal@zefal.com / Mr Brunet
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:**  
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)  
Belgique - Tel : 32 070/245 245  
Suisse : 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :
-  GHS04
- Press. Gas D H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**  
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**
-  GHS04
- **Mention d'avertissement : Attention**
- **Mentions de danger :**  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence :**  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- 2.3 **Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT: Non applicable.**

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: **CARTOUCHE CO2**- **vPvB**: Non applicable.

(suite de la page 1)

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- No CAS Désignation  
124-38-9 dioxyde de carbone
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 204-696-9
- SVHC Aucun

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des premiers secours :
- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation excessive: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :**

- 5.1 Moyens d'extinction:  
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers :
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pas nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.4 Référence à d'autres sections : Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et contenants de stockage: Aucune exigence particulière.

(suite page 3)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: CARTOUCHE CO2

(suite de la page 2)

- Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle :

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

124-38-9 dioxyde de carbone (50-100%)
---------------------------------------

VME Valeur à long terme: 9000 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm
--

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition :

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- Matériaux des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Protection des yeux: Pas nécessaire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme:	Gazeuse
--------	---------

Couleur:	Incolore
----------	----------

- Odeur: Caractéristique

- Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	-56,6 °C
---------------------------------------	----------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-78,5 °C
--	----------

- Point éclair : Non applicable.

- Température d'auto inflammation: Non applicable.

- Température de décomposition: 31 °C

- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

- Pression de vapeur à 20 °C: 57300 hPa

(suite page 4)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: **CARTOUCHE CO2**

(suite de la page 3)

- Densité à 20 °C:	1,52 g/cm <sup>3</sup>
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	2000 g/l
- Teneur en solvants: VOC (CE) :	0,00 %
- 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique :
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation :
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)



Page : 5/7

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: **CARTOUCHE CO2**

(suite de la page 4)

- *Autres indications écologiques :*
- *Indications générales: En général non polluant*
- *12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB*
- *PBT: Non applicable.*
- *vPvB: Non applicable.*
- *12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.*

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :**

- *13.1 Méthodes de traitement des déchets :*
- *Recommandation:*



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- *Catalogue européen des déchets*

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 05	gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

- *Emballages non nettoyés*
- *Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.*
- *Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- *14.1 Numéro ONU*

· *ADR, IMDG, IATA* UN1013

- *14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU*

· *ADR* UN1013 DIOXYDE DE CARBONE  
 · *IMDG, IATA* CARBON DIOXIDE

- *14.3 Classe(s) de danger pour le transport*

- *ADR*



· *Classe* 2 2A Gaz.  
 · *Étiquette* 2.2

- *IMDG, IATA*



· *Class* 2.2  
 · *Label* 2.2

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: **CARTOUCHE CO2**

(suite de la page 5)

- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement: - Polluant marin:	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur - Code danger: - No EMS: - Stowage Category	Attention: Gaz. 20 F-C, S-V A
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:	
- ADR - Quantités limitées (LQ) - Quantités exceptées (EQ)	120 ml Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- Catégorie de transport - Code de restriction en tunnels	2 C/E
- IMDG - Limited quantities (LQ) - Excepted quantities (EQ)	120 ml Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1013 DIOXYDE DE CARBONE, 2.2

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

## - Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 7)



Page : 7/7

*Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31*

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: **CARTOUCHE CO2**

(suite de la page 6)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Press. Gaz D: Gaz sous pression – Gaz dissous

FR